

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à ARRAS, le 8 Février 2011

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussebart, Dissaux, Grimonprez, Houssin, Lefait, Lefebvre, Leroy, Méquignon.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Beauchamp, Bézirard, Bocquet, Cacheux, Deroo, Douez, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 01-11

DECIDE :

- de passer un marché conformément aux articles 28 et 40 du Code des marchés publics, concernant l'entretien des espaces verts de la station de Beuvry,
- d'imputer des sommes nécessaires sur le crédit inscrit au compte 61521 du budget du Syndicat,
- d'autoriser la signature par son Président afin de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 11 FEV. 2011

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Entretien des espaces verts

Les travaux de raccordement de la CALL aux installations du SMAEL sont terminés.

L'intégration paysagère des deux réservoirs de la station de pompage située à Beuvry a fait l'objet une attention particulière. Plusieurs centaines d'arbres d'essences régionales vont être plantés afin de créer un ensemble de haies sur le pourtour du site, dont un alignement de saules têtards, et un semis de prairie fleurie va être réalisé.

L'entretien des espaces verts est à la charge du SMAEL.

Une consultation doit donc être passée pour l'entretien des espaces verts du site de Beuvry.

Le marché pourrait être passé en application des articles 28 (procédure adaptée) et 40 alinéa 2 (achats compris entre 4.000 et 90.000 €) du Code des Marchés Publics.

La procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- avis d'appel public à candidature via la plate-forme www.e-marchespublics.com
- consultation de l'ensemble des entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres.
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (60%), prix (40%).

* * *

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la passation d'un marché conformément aux articles 28 et 40 du Code des marchés publics, concernant l'entretien des espaces verts de la station de Beuvry,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit au compte 61521 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu le, 7 JAN. 2010

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude DISAUX

